



Enquête sur la laïcité

Textes introductifs :

- Envoi de l'enquête par Danièle Masson –
- Questionnaire complet – Questionnaire résumé – Présentation des intervenants –

Entretiens de Danièle Masson avec :

- Bernard Dumont – Rémi Fontaine – Samir Khalil Samir – Jean Madiran –
- Jean-François Mattéi – Jean-Marie Paupert – Émile Poulat – Jacques Trémolet de Villers –
- Vladimir Volkoff – Georges-Paul Wagner – Bilan de l'enquête –

Danièle Masson s'entretient avec **Jean-François Mattéi**

A) IMPLICATIONS HISTORIQUES (1)

01- Le mouvement historique de laïcisation vous semble-t-il irréversible ? réjouissant ? déplorable ?

Le mouvement historique de laïcisation, par lequel se définit le plus généralement la modernité, me semble irréversible par rapport à l'état actuel de nos sociétés. Il n'est pas nécessairement définitif si l'on considère une échelle historique plus vaste de plusieurs siècles. Nous ne pouvons en effet jamais savoir comment évolueront les hommes dans l'avenir. Personne en Égypte, ou même en Grèce, parmi les penseurs et les philosophes, n'aurait pu soupçonner qu'une laïcisation mondiale mettrait fin aux conceptions religieuses de ces civilisations et régirait entièrement la vie des hommes. Nos catégories mentales ne peuvent s'appliquer qu'aux événements liés à nos expériences directes ou indirectes, et non à des virtualités dont on ne reconnaîtra la validité qu'après coup.



02 - La non-reconnaissance d'aucun culte vous semble-t-elle la garantie d'une heureuse liberté, ou une ségrégation ?

Il y a effectivement une contradiction entre le préambule du Concordat de 1801 sur la reconnaissance réciproque de la République et du Vatican et l'article II de la loi de 1905 qui ne reconnaît aucune religion. Mais les deux textes s'avèrent bien différents et leur reconnaissance, pour l'un d'un État, pour l'autre d'une religion, bien distincte. La contradiction réelle est plutôt dans la loi de 1905 qui ne reconnaît aucun culte, c'est-à-dire aucune conception du monde, en dehors de la laïcité elle-même, qui est une conception du monde elle aussi. La laïcité ne fait pas problème parce qu'elle s'est substituée aux religions, mais parce qu'elle est à la fois juge et partie du choix d'une forme de vie sociale. Historiquement, elle est une conception de la société parmi d'autres ; mais juridiquement, elle est la forme d'organisation



sociale qui exclut les autres formes d'organisation sociale en ne les reconnaissant pas.

03 - L'application de la loi de 1905 ne fut pas appliquée sans violence... Comment comprenez-vous cette contradiction ?

Si le Vatican a refusé la loi de 1905, c'est parce qu'elle mettait en cause son pouvoir non seulement religieux, mais politique. Je ne suis pas sûr que le catholicisme et, plus fondamentalement, le christianisme, doive organiquement être lié à un État. C'est un hasard de l'histoire politique qui a amené le christianisme à devenir une religion d'État éclipsant les polythéismes et à mettre le successeur de St Pierre sur le trône de César. Le christianisme primitif n'aurait sans doute pas admis cette confusion des deux royaumes, de Paul à Augustin.

04 - Le pouvoir temporel, séparé du spirituel, n'est-il pas l'amorce d'un pouvoir totalitaire ?

La laïcité de l'État, si l'on entend par là une séparation radicale des pouvoirs politique et religieux, implique que les obligations envers César ne se confondent pas avec les obligations envers Dieu. Sur ce point, la laïcité moderne n'a fait que reprendre la distinction du Christ entre ce qui est dû au spirituel et ce qui est dû au temporel. Lorsque Clemenceau veut tout rendre à César, sans rien laisser à Dieu, il supprime évidemment une dimension essentielle de la vie humaine et ouvre la voie au pouvoir totalitaire de l'État moderne. La contradiction entre une laïcité neutre et une laïcité engagée devient ici encore plus éclatante puisque le christianisme accepte l'espace temporel de la politique là où la politique n'accepte pas l'espace spirituel de la religion.

B) LIBERTÉ, VÉRITÉ

05 - Le « polythéisme des valeurs » n'est-il pas menacé par le sacré de substitution que constitue la Déclaration des droits de l'homme ?

Le polythéisme des valeurs de Max Weber témoigne surtout du désenchantement du sociologue allemand qui n'est qu'un reflet du désenchantement du monde. Il ouvre la voie au relativisme de toutes les valeurs qui ne sont plus hiérarchisées alors que les anciens polythéismes ordonnaient leurs divinités et les conduites que les hommes devaient tenir à leur égard. Quant à la Déclaration des droits de l'homme, déclinée sous les modes les plus divers, elle prend la place des anciennes Tables de la Loi comme sacré de substitution paradoxale puisqu'elle refuse, dans son procès d'immanence, de conserver la dimension du sacré qui ouvre toujours sur une transcendance.

06 - La laïcité absolutisée ne remet-elle pas en cause « la relation finale de l'esprit avec la vérité » ?

Ce n'est pas seulement la laïcité qui est en cause, mais le principe démocratique lui-même qui, poussé à l'extrême, c'est-à-dire à la parcellisation des individus, tous revêtus de droits particuliers, implique logiquement qu'il n'y a plus d'autres vérités que les vérités de chacun. Dès lors que la vérité est ployable en tous sens, et en toutes circonstances, il n'y a évidemment plus de vérité possible car celle-ci n'a de sens que si elle est absolue. Des vérités relatives ne sont plus des vérités, mais des opinions susceptibles de se modifier indéfiniment.



07- La religion, productrice de lien social, recluse au fond des consciences, n'entre-t-elle pas en conflit avec la prière du croyant ?

Je ne crois pas que Dieu puisse continuer à vivre dans notre monde si ce même monde s'est détaché de lui. Si la religion chrétienne se réduit à la petite musique de chaque conscience, il n'y aura plus d'orchestre, ni de chef, pas même de compositeur, chaque instrumentiste jouant à son gré l'air qui lui plaît. D'un autre côté, si la volonté divine, que le croyant ne peut connaître ni juger, implique que la laïcité remplace, au moins pour un temps, la religion, alors il faut bien admettre que cette volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Le problème est celui de la soumission à l'ordre des choses, d'un côté, à l'ordre de Dieu, de l'autre. Sommes-nous sûrs qu'ils ne coïncident pas parfois ?

08- Le pacte laïque ne rejoint-il pas l'injonction de Rousseau : « Hors de l'état point de salut » ?

La laïcité juridique est toujours une laïcité symbolique parce que l'homme ne peut se passer de la dimension symbolique présente dans sa langue comme dans son action. La remarque de Rousseau, " Hors de l'État, point de salut ", n'a de sens, pour l'auteur du Contrat social, que dans la cité des hommes. Rousseau n'admet pas que la société puisse exister sans un lien d'ordre religieux entre ses membres ; c'est pour cela qu'il ajoutera un chapitre sur la religion civile, car il ne pense pas que la religion chrétienne, toute de soumission et de charité, puisse être un ciment assez fort. Comme beaucoup de penseurs modernes, Rousseau est déchiré entre l'idéal grec, puis romain, de la cité

politique, avec son exigence morale de civisme, et l'idéal chrétien de la cité de Dieu, avec son exigence religieuse plus élevée.

09 - Une laïcité religieuse ne conduit-elle pas à instituer d'autres dogmes ?

Si chacun peut prendre distance vis-à-vis de la tradition, c'est-à-dire de la culture, il s'ensuit que personne ne maîtrise cette tradition et la réalité qui en est issue. Tradition veut dire transmission, et non arrachement. En outre, comme la laïcité fait également partie de la tradition puisqu'elle est arrivée jusqu'à nous, prendre de la distance par rapport à la tradition dans une société laïque signifie prendre de la distance à l'égard de la laïcité elle-même. La phrase de la commission des sages est donc contradictoire et sans effet.

10 - La morale laïque ne correspond-elle pas à une morale politique évinçant la loi morale d'essence religieuse ?

Quand on récuse tout rapport à la nature, par exemple dans la sexualité, au profit de conduites culturelles qui ne renvoient plus qu'à leur propre manifestation, on récuse toute loi morale et métaphysique qui implique une permanence. Mais en même temps, on sacralise le fait accompli et on le transforme en une nouvelle nature. Les partisans du mariage homosexuel, par exemple, veulent naturaliser leurs rapports en imitant le mariage qui, dans toutes les sociétés, est hétérosexuel. Nous sommes en présence de conflits entre des natures différentes, ou entre des pratiques qui se disent naturelles en prenant modèle sur les processus de la " nature ". De nouveau la contradiction des exigences et des légitimations de ces pratiques apparaît au grand jour.



C) L'ÉCOLE

11- La Révolution a fait la guerre aux écoles religieuses. Les écoles confessionnelles, ont-elles encore une spécificité ?

Je ne pense pas que les écoles confessionnelles aient encore une spécificité religieuse, sauf les écoles juives, et peut-être, si leur développement s'étend, les écoles musulmanes. D'une part, le financement de l'État, et la surveillance qui lui est liée, les empêchent d'assurer leur autonomie spirituelle et pédagogique. D'autre part, et c'est sans doute plus grave, la banalisation des comportements culturels, pédagogiques et sociaux a touché les écoles confessionnelles autant, et parfois plus, que les écoles laïques, ou du moins certaines d'entre elles. Je ne vois pour ma part aucune différence profonde entre l'école républicaine et l'école confessionnelle tant dans les programmes que dans les méthodes ou les professeurs.

12 - En faisant de l'école le lieu de neutralité n'avons-nous pas « éteint dans le ciel des étoiles qu'on ne rallumera plus » ?

L'école actuelle n'est en aucun cas un lieu de neutralité, qu'il s'agisse du service public ou de l'enseignement. En premier lieu, les programmes, les ouvrages, les cours, les professeurs véhiculent tous, qu'ils en soient conscients ou non, une idéologie, généralement très marquée, ne serait-ce que l'idéologie de la laïcité et celle des droits de l'homme. En second lieu, il n'est pas certain que l'école actuelle, républicaine ou confessionnelle, ait encore quelque intérêt pour ce qui répond au nom de " culture ", depuis Homère et Platon jusqu'à Baudelaire ou Proust. Nietzsche a dit sur ce point, dès 1872, tout ce qu'il fallait dire. Non seulement l'école ne forme plus à la véri-

table culture, laquelle se trouve et se laisse définir dans les grands œuvres de la tradition, mais en outre, elle ne forme plus à l'instruction minimale qui permettrait à un enfant de maîtriser les connaissances du monde actuel. L'école de la plupart des sociétés avancées est en crise profonde parce qu'elle ne fait que refléter la crise d'identité de ces mêmes sociétés qui veulent à la fois conserver leur passé et rompre avec lui.

13 - Au nom de quoi émettre l'injonction « ni croix, ni kippa, ni tchador ? »

L'école actuelle dépérit parce qu'elle a placé, et continue de placer, l'élève au centre du système éducatif, alors qu'il n'en est, pour garder l'image, qu'à la périphérie. L'école n'est pas en effet le seul lieu d'enseignement ou de socialisation. L'élève n'y passe pas toute sa vie, alors que les professeurs y font toute leur carrière. Au-delà d'eux se tiennent, pérennes, les connaissances elles-mêmes, et au-dessus d'elles encore, le principe pédagogique de la scholè qui contraint les adultes à former pendant le loisir ou le temps libre de l'existence de l'enfant ceux qui leur succéderont naturellement. La spontanéité créatrice de l'enfant n'est qu'une phrase creuse tant qu'elle n'est pas prise en charge par l'enseignement, la discipline, le travail qui ne peuvent être acquis que grâce à une intervention externe. " Ni croix, ni kippa ou tchador " peut aussi être interprété par " ni littérature, ni poésie ni philosophie ". Bref, c'est la suppression totale du sens qui est ici en jeu.

14 - Que penser de l'enseignement du fait religieux comme objet de culture et non objet de culte ?

La quête du sens, dont parle Régis Debray, a toujours été la fonction de l'école et, plus largement, de la *paideia*, que l'on peut traduire



par " éducation " ou " culture ". Or, comme l'a montré George Steiner, c'est le sens qui est aujourd'hui visé, et méprisé, par ceux qui avaient en charge de le protéger et de le développer : intellectuels, artistes, professeurs, fonctionnaires, éducateurs. Or le sens des sens, comme disait Levinas, ou " la Rome où mènent tous les chemins ", est, qu'on le veuille ou non, le sens religieux. Personne ne peut comprendre la peinture italienne renaissante, la musique baroque, la naissance de l'opéra, l'architecture occidentale, ou la littérature, roman ou poésie mêlés, s'il n'a pas les bases indispensables en matière de religion, chrétienne certes, mais aussi juive, musulmane, bouddhiste ou autre. Le fait religieux, sur ce point, s'apparente au fait grec, au fait latin ou au fait égyptien, c'est-à-dire à l'étiollement ou à la disparition des cultures du passé qui ne fécondent plus la culture du présent.

D) LAÏCITÉ ET ISLAM

15 - L'islam vous semble-t-il soluble dans la laïque République Française ?

L'islam ne me paraît pas soluble en quoi que ce soit, à l'image des autres religions, parce que, comme toute religion, elle découvre un horizon d'absolu à l'homme. On ne peut donc fondre, c'est-à-dire décomposer, l'islam dans une laïcité qui lui est absolument étrangère. On peut tout au plus, mais avec quelles difficultés, les faire coexister en les neutralisant l'un par l'autre. Mais l'histoire montre que l'on ne neutralise pas indéfiniment une force sociale, a fortiori lorsqu'elle s'adosse à Dieu, et donc à l'exigence d'absolu de l'homme. Une crise est donc très probable entre laïcité et islam dans l'enceinte de l'école, comme une crise a eu lieu entre laïcité et catholicisme, avec cette différence que l'islam a été moins lié à la modernité

occidentale que le christianisme. Il sera donc plus difficile encore à assimiler.

16 - L'élection du Conseil français du culte musulman (cfcml), n'est-elle pas une entorse au principe de la non-reconnaissance de la loi de 1905 ?

16. C'est la même contradiction que j'ai soulevée plus haut. La laïcité ne veut pas reconnaître les religions, mais ses représentants politiques traitent avec les autorités religieuses, ici avec le Conseil Français du Culte Musulman, pour trouver un terrain d'entente politique, alors que l'enjeu des discussions est pédagogique. Nous tournons toujours en rond. Il est évident que la loi dite " du foulard islamique " était inutile. Avec elle, nous sortons du pédagogique et du culturel pour nous aventurer dans la politique nationale et internationale, comme l'ont montré les vives réactions de plusieurs pays musulmans, mais aussi des États-Unis. Il suffisait d'appliquer les règlements intérieurs de chaque établissement scolaire sans faire intervenir l'arsenal législatif.

E) L'EUROPE ET LA FRANCE

17 - « la France, pas plus que l'Europe, ne sont nées "sous X" », remarque Jacques Julliard. Êtes-vous vous-même, pour ou contre la reconnaissance des racines chrétiennes du vieux continent, et pourquoi ?

Il est anormal, non seulement sur le plan religieux, mais sur le plan historique, culturel et politique, de refuser à l'Europe de mentionner ses racines chrétiennes. Il s'agit d'une reconnaissance de fait, et non seulement de droit, qui n'implique en rien une soumission de l'Europe future au christianisme. Là encore, il y a deux poids et deux mesures : on accepte de mentionner l'héritage laïc et l'héritage humaniste, mais



on refuse l'héritage chrétien alors que les deux précédents héritages sont eux-mêmes issus de l'héritage chrétien. L'héritage de la culture ne se disperse pas car toute culture est un partage commun. Il fallait donc mentionner la totalité de l'héritage grec, romain, juif, chrétien et finalement laïc. En refusant de mentionner le legs chrétien, la laïcité s'est mise en contradiction avec elle-même : pourquoi ne pas alors refuser de reconnaître le legs laïc ?

F) LA LAÏCITÉ À L'AGONIE

18 - La laïcité ne serait-elle pas une catégorie obsolète de la modernité ?

19 - La laïcité semble vouée à la disparition de tous ses supports (République, Nation, Raison) ; n'est-elle pas tout simplement anachronique ?

La laïcité, poussée à l'extrême de la neutralité, en vient à se neutraliser elle-même et donc à disparaître. En effet la laïcité n'a de sens qu'à la condition de rester sur un devoir de réserve à l'égard de toute conception du monde, philosophique, religieuse, ou scientifique, tout en permettant à la culture dominante d'établir des choix et des hiérarchies. Tout ne se vaut pas dans la société, tolérance et intolérance, connaissance et ignorance, honnêteté et criminalité, vérité et mensonge. Dès lors cependant que le refus de choisir, parce que tout se vaut, entraîne l'impossibilité de définir un bien commun à tous, la laïcité elle-même ne vaut pas plus qu'autre chose. On peut prévoir que la catégorie de la laïcité, au moins sous son aspect significatif de tolérance, est vouée à se dissoudre dans une sorte d'indifférence d'autant qu'elle ne présente pas la dimension absolue des religions. Personne ne s'est jamais sacrifié, ni ne se sacrifiera pour la laïcité qui est tout ce qui reste quand la religion s'est retirée.

20 - En quoi la laïcité est-elle qualifiée pour contribuer à la restauration du politique ?

Du fait de son excès de neutralité et de perte de sens, la laïcité, qui n'est que la condition formelle du respect des autres conceptions du monde, est vouée à se consumer elle-même comme une peau de chagrin. Elle n'a été que l'autre pôle du religieux (Dieu/César), puis son adversaire, avant de rester seule avec elle-même sans pouvoir proposer de morale ou de culture substantielle. Quand tout est devenu profane, ou indifférent, le profane n'a plus rien à profaner et s'éteint doucement, sans combat.

21 - Les nostalgiques de la laïcité poursuivent l'utopie de son réenchantement... Ne s'agirait-il pas en fait de la paix des cimetières ?

La laïcité de combat était une idéologie qui étouffait son rival pour mieux l'embrasser et ensuite prendre sa place. Dès lors qu'elle se retrouve seule, les religions étant laissées à la sphère privée, elle n'a plus d'adversaire et n'a donc plus de but ni de ressort. Il y a une sorte d'entropie de la laïcité qui l'a conduite en deux ou trois siècles à s'affaiblir de plus en plus au point d'avoir de la difficulté à justifier sa lutte contre les retours des fondamentalismes, en premier lieu musulman. La laïcité de l'époque de Jules Ferry n'aurait guère eu de souci devant les prétentions islamiques de voiler les élèves et d'interdire certains cours ou certains enseignements. Elle ne l'aurait simplement pas toléré.

22 - La laïcité ne serait-elle pas la dernière illusion universaliste des Lumières et de la Raison ?

On pourrait dire que la laïcité actuelle est le dernier éclat, terni, des Lumières, lesquelles



cherchaient encore à définir un déisme ou un scientisme qui donnerait une raison de vivre aux hommes. Elle est une illusion sans illusion, je veux dire une illusion qui n'a plus d'illusion sur sa capacité à durer, car elle se sait vide dès qu'elle ne se connaît plus d'adversaire. Comme la Raison, ou plutôt, pour prendre le vocabulaire de Kant, l'entendement, la laïcité est une catégorie vide qui a besoin, soit de l'apport de la sensibilité, soit des postulats de la raison : tous deux sont substantiels, et propres à nourrir l'existence, alors que la laïcité est formelle, et vouée à toutes les déformations.

G) IMPLICATIONS POLITIQUES

23 - ...laquelle de ces trois degrés du mot laïcités, vous paraît-elle indispensable, souhaitable, ou néfaste ?

La laïcité comme distinction des domaines – le religieux, le politique, le familial – est d'origine grecque, puisque *laïkos* désigne le peuple en tant que multitude par opposition aux citoyens unis par des lois, et religieuse, puisque les laïcs se définiront par rapport aux clercs dans le monde chrétien. On doit donc l'admettre comme le principe d'une distinction des pouvoirs qui peuvent d'autre part converger ou s'harmoniser. La laïcité à trois étages est plus risquée dans la mesure où elle sort de sa neutralité pour imposer la soumission de la conscience à la famille et à la société. Quant à la séparation radicale entre les niveaux, elle est destructrice de l'unité de l'homme et du groupe par sa forme schizophrénique qui interdit de s'ouvrir à autre chose que l'immanence à soi. Il est de fait que la laïcité, comme principe d'étanchéité, compartimente l'homme et le sépare de lui-même pour mieux le dominer.

24 - La mise en synergie du politique, du religieux et du culturel vous paraît-elle constituer un idéal à poursuivre ?

Le schéma proposé est séduisant dans la mesure où il souligne la nécessité d'une médiation entre le Prince, au sommet de l'édifice politique, et le peuple qui en constitue la base. Platon avait déjà noté, dans la République, que l'âme humaine est unifiée par le cœur, ou courage, qui se situe entre la tête et le ventre, la pensée et les désirs. Il en va de même de la cité : entre les gouvernants et les producteurs, il convient d'instaurer la médiation des gardiens des lois. Un schéma identique s'applique à l'homme. La politique comme la psychologie nous commandent d'unifier les différentes composantes de notre existence tout en les hiérarchisant. Le danger de la laïcité est de réduire l'espace public et l'espace privé au vide de l'indifférence.

25 - Est-il du ressort des trois pouvoirs – fussent-ils issus de la volonté populaire – de contraindre les personnes et les communautés à une schizophrénie entre leurs composantes existentielles ?

Toutes les philosophies et les sages ont reconnu que l'homme n'était pas un être simple, mais un être composé. Il va donc de soi que le limiter à une seule dimension revient à l'appauvrir ou à le mutiler. De la polyphonie naît l'harmonie de l'homme sous ses trois aspects spirituel, intellectuel et corporel. L'idéologie laïque engage une morale sans responsabilité ni sanction, et surtout sans goût ni grâce, qui laisse à chacun le soin de vivre sans aucun apport extérieur puisque ce serait contraire à l'idéal de neutralité.



26 - Il n'y a pas une morale religieuse et une morale laïque, il n'y a qu'une morale... Le religieux, le politique, et le culturel ne sont-ils pas partie prenante ?

Contre le culturalisme et le relativisme, on peut en effet affirmer qu'il n'y a qu'une morale. La preuve en est facile. Les partisans de la laïcité et des droits de l'homme postulent qu'ils sont tous deux universels, un universel de droit qui doit déboucher sur un universel de fait. C'est reconnaître qu'il n'y a qu'une morale due à l'homme dans sa reconnaissance des autres hommes. Les voies pour y arriver sont multiples, mais le but en est bien unique. Toute civilisation essaie de résoudre à sa manière la tension entre la multiplicité des approches, et des êtres, et l'unité recherchée des hommes et de la société. La vieille question de l'Un et du multiple, qui a tant obsédé la pensée grecque, demeure toujours sous-jacente à tous nos problèmes.

27 - Ne peut-on envisager une manière – basée sur l'équité et non sur l'égalité – de satisfaire le besoin impérieux du religieux ?

Toutes les conceptions du monde prétendent à l'unité et à l'exclusivité. Elles sont donc naturellement intolérantes, comme est intolérante la science elle-même à l'égard des impostures de l'astrologie, des tables tournantes ou des soucoupes volantes, comme est intolérante la vérité par rapport à l'erreur. Je ne juge pas, ici, je constate. Une société qui est sûre de son droit ne peut accepter – au nom de quel principe extérieur à ce droit ? – un droit concurrent, et une religion qui est sûre de sa révélation ne peut accepter une autre révélation. Au nom de quelle révélation supérieure ? L'islam, dès sa naissance, s'est présenté comme la parole, ou plutôt, dans le Coran, comme l'écriture même de

Dieu : comment pourrait-il transiger avec une laïcité qui ne reconnaît aucun dieu, ni aucune idéologie autre qu'elle-même ? On ajoutera que l'islam occupant la totalité de la vie du croyant, en la rythmant de ces cinq prières quotidiennes de la naissance à la mort, ne saurait dégager aucun espace neutre de laïcité. Les deux idéologies sont aussi incompatibles que l'eau et le feu. On ne pourra pas plus insuffler de la religion dans la laïcité qu'insuffler de la laïcité dans la religion. Elles ne sont pas du même ordre.

28 - Pourquoi, selon vous, y aurait-il incompatibilité entre laïcité de bon aloi et exception religieuse ?

La religion restera de toute façon une exception dans la vie humaine puisque, tant que nous vivons, nous ne pouvons être certains de la vérité d'une religion. Tout peut être démontré, ou accepté comme principes ou postulats de démonstration. Les religions impliquent toutes un risque. Même les mystiques ont des instants de doute, et Jésus Christ sur la croix a cru qu'il était abandonné. C'est cela, l'exception religieuse. Nous sommes au fond sûrs de tout, en cette vie, parce que nous sommes sûrs de mourir ; mais nous ne sommes pas sûrs de ce vers quoi nous allons, ni de ce de quoi nous provenons. Les sociétés jouent sur ce mélange de certitude et d'incertitude qui implique la nécessaire liaison, et la nécessaire opposition de ce qui est purement religieux et de ce qui est proprement social.

Jean-François Mattéi
Institut universitaire de France